



## Conditions de garantie produit

Amfisol offre une garantie standard de 10 ans.

Comme la durée de vie de conception est de 25 ans, il est possible d'étendre la période de garantie à 15, 20 ou 25 ans sous certaines conditions:

### Prix:

- Prolongation de 10 à 15 ans : 2 % sur la valeur nette des ventes
- Prolongation de 10 à 20 ans : 4 % sur la valeur nette des ventes
- Prolongation de 10 à 25 ans : 6 % sur la valeur nette des ventes

### Délais:

L'extension de garantie peut être commandée dans les 6 premiers mois suivant la livraison des matériaux liés au projet pour lequel l'extension a été achetée.

### Procédure:

La prolongation de garantie est toujours liée à un certain projet et à un lieu précis. Le projet doit contenir un minimum de 1000 panneaux solaires.

La demande de prolongation de garantie doit contenir les informations suivantes:

1. Référence du projet / nom / facture
2. Emplacement du projet
3. Prolongation de la période de garantie demandée
4. Conception du projet et plan de lestage réalisés dans l'outil Amfisol
5. La date de mise en service du système photovoltaïque, soutenue par des photos claires de l'installation

Amfisol évaluera la demande et approuvera si le projet est éligible à la prolongation demandée.

Après commande, facturation et paiement, Amfisol fournira au client un certificat de garantie signé pour le projet lié.

Une description détaillée des conditions de garantie applicables se trouve dans les termes et conditions générales ([lien](#)).

Lille, 1 Septembre 2025